

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 27 mars 2019

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., DUBREUIL A, BRODIN G., AUGIAT JC., TABUTIN M., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., GALLEAZZI J., VENUAT J., CHABROL JE., DUMONT S., BOUTET S., DUNEAUD JL., MARTIN J.P., VALLET F., DUMONTET B., MERVAUX MP., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET JM.

Délégués excusés : DAUGERON D., GALLEAZZI J. (pouvoir à JP. PENAUD), NOWAK P. (pouvoir à MP. MERVAUX), JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT).

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Vote des taxes directes
- ✓ Vote des Comptes Administratifs et de Gestion 2018
- ✓ Vote du Budget 2019 et des Budgets annexes
- ✓ Point sur les Maisons de Santé
 - Huriel : travaux, décision sur l'assurance dommage ouvrage
 - La Chapelaude : inauguration des locaux
- ✓ Approbation des attributions de compensation
- ✓ Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse : approbation de la convention de délégation
- ✓ Participation à la plateforme d'Initiatives Locales
- ✓ Création de l'association Comité de Promotion du Pays d'Huriel : demande de subvention pour participation à la foire exposition de Montluçon
- ✓ Avenant régie de recettes
- ✓ Personnel :
 - Recrutement d'une personne au service Environnement
 - Recrutement d'une personne en emploi saisonnier pour l'animation du programme Anim'été
 - Recrutement d'une personne en remplacement pour les congés annuels du service de portage de repas
 - Passage à 30 heures de Marine PILLITTERI
- ✓ Projet voie cyclable 1^{ère} tranche Huriel-Archignat
- ✓ Renouvellement du bail de Savonessa – atelier de la rue Jean de Brosse
- ✓ Question diverses

Vote des taxes directes

Le Conseil Communautaire a adopté les taux de taxes suivants qui sont identiques à ceux de 2018 :

- Taxe d'habitation : 3,81 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,51 %
- Taxe foncière (non bâti) : 5,81 %
- CFE : 27,56 %

Vote des comptes administratifs et de gestion 2018

Affectations des résultats 2018

	Résultats		Affectation des résultats		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Besoin de financement
Atelier Chazemais	4 651,02 €	- 3 793,92 €	857,10 €	3 793,92 €	3 793,92 €
Atelier de découpe	1,65 €	50 132,55 €	1,65 €	50 132,55 €	-
Atelier Rambaud	12 626,51 €	32 710,68 €	Budget clôturé (résultats à reprendre dans le budget principal)		
Atelier ferronnerie	4 200,28 €	- 3 247,76 €	952,52 €	- 3 247,76 €	3 247,76 €
Espace Mosaïque	81 283,95 €	- 8 190,26 €	73 093,69 €	- 8 190,26 €	8 190,26 €
Gîte handicap	- 62,58 €	- 109 033,77 €	- 62,58 €	- 109 033,77 €	-

	Résultats		Affectation des résultats		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Besoin de financement
Hôtel d'entreprises	44 838,26 €	9 601,65 €	44 838,26 €	9 601,65 €	-
Logement St Sauvier	9 194,72 €	- 2 704,17 €	6 490,55 €	- 2 704,17 €	2 704,14 €
Maisons de santé	61,78 €	- 116 374,38 €	0 €	- 116 374,38 €	61,78 €
Rue des arts	5 633,01 €	- 1 659,22 €	3 973,79 €	- 1 659,22 €	1 659,22 €
Zone artisanale	19 333,20 €	1 974,31 €	19 333,20 €	1 974,31 €	-
Zone de Souvol	1,07 €	2,02 €	1,07 €	2,02 €	-
Budget principal	221 059,86 €	136 208,84 €	221 059,86 € + 12 626,51 € (atelier Rambaud)	136 208,84 € + 32 710,68 € (atelier Rambaud)	-

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs et de Gestion 2018.

Budgets annexes – 2019

	Fonctionnement	Investissement
Atelier de Chazemais	8 382 €	10 821 €
Atelier de découpe	14 775 €	62 854 €
Atelier ferronnerie	12 028 €	12 111 €
Espace Mosaïque	97 918 €	16 720 €
Gîte handicap	44 649 €	157 265 €
Hôtel d'entreprises	68 335 €	21 441 €
Logement St Sauvier	9 090 €	5 457 €
Rue des arts	29 455 €	26 463 €
Zone artisanale Huriel	25 256 €	5 923 €
Zone de Souvol	28 520 €	28 728 €
Maisons de santé	37 654 €	1 411 970 €

Budget principal 2019 Vue d'ensemble

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 190 061 €	1 473 626 €
Dépenses	2 190 061 €	1 473 626 €

Budget principal
Dépenses de fonctionnement
Par chapitre

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
011 – Charges à caractères générales	335 362 €	390 882 €
012 – Charges de personnel	444 570 €	444 500 €
014 – Atténuations de produits	1 004 865 €	1 007 006 €
65 – Autres charges de gestion courante	151 839 €	162 218 €
66 – Charges financières	9 653 €	8 019 €
67 – Charges exceptionnelles	-	-
023 – Virement à la section d'investissement	49 000 €	50 459 €
040 – Dotations amortissements	126 267 €	126 977 €
TOTAL DEPENSES	2 121 556 €	2 190 061 €

Budget principal
Recettes de fonctionnement
Par chapitre

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
013 – Atténuations de charges	4 000 €	10 000 €
70 – Produits des services, domaines et ventes	108 600 €	91 700 €
73 – Impôts et taxes	1 469 947 €	1 481 676 €
74 – Dotations, subventions, participations	296 722 €	304 994 €
75 – Autres produits de gestion courante	64 000 €	68 000 €
77 – Produits exceptionnels	1 688 €	6 €
042 – Travaux en régie	-	-
002 – Résultat reporté	176 599 €	233 685 €
TOTAL RECETTES	2 121 556 €	2 190 061 €

Investissement

001 – Solde d'exécution positif reporté

168 918 €

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>RAR 2018</i>	<i>Prop. nouvelles</i>	<i>RAR 2018</i>	<i>Prop. nouvelles</i>
<u>Ecogite Mesples</u>	-	30 000 €	-	10 000 €
Matériels divers	300 €	5 000 €	-	-
Immobilier	-	161 706 €	-	-
Baignade biologique (étude)	67 541 €	61 093 €	53 300 €	41 684 €
Baignade biologique (travaux)	-	977 649 €	-	1 001 394 €
Signalétique	-	8 000 €	-	-
Autres opérations				
- <u>Subv. aux budgets annexes</u>		69 128 €		-
- <u>Subv. Entreprises</u>		25 000 €		-
- <u>Subv. Immo entr. / privés</u>		17 200 €		-
- <u>Capital emprunts</u>		50 459 €		-
- <u>FCTVA</u>		-		10 894 €
- <u>Dépôt de garantie</u>		550 €		-
021 – <u>Virement section de fonct^t</u>		-		50 459 €
024 – <u>Vente atelier St Sauvier</u>		-		10 000 €
040 – <u>Amortissements</u>				126 977 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 473 626 €		1 473 626 €

Le Budget principal et les Budgets annexes sont votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Vote des taux de Taxes d'Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire adopte les taux de taxe suivants :

TEOM 2019					
COMMUNES	2018	2019		2018	Taux par rapport à N-1
	<i>Produit attendu</i>	Produit attendu	Taux proposés au vote	<i>Taux</i>	
ARCHIGNAT	29 076	29 180	13,36	13,77	-0,41
CHAMBERAT	26 675	26 600	12,07	12,59	-0,52
CHAZEMAIS	43 600	43 457	12,51	13,33	-0,82
COURCAIS	28 166	28 266	11,96	12,24	-0,28
HURIEL	255 824	257 379	13,26	13,66	-0,40
LA CHAPELAUDE	85 121	86 616	11,26	11,43	-0,17
MESPLES	10 936	10 936	9,78	10,08	-0,30
SAINT DESIRE	37 611	37 999	9,82	10,06	-0,24
SAINT ELOY	3 901	3 803	5,84	6,15	-0,31
SAINT MARTINIEN	52 903	53 036	13,58	14,00	-0,42
SAINT PALAIS	14 382	14 441	7,91	8,20	-0,29
SAINT SAUVIER	30 719	30 393	10,31	10,89	-0,58
TREIGNAT	37 155	36 025	9,13	9,68	-0,55
VIPLAIX	26 666	26 745	9,19	9,45	-0,26
	682 735	684 876			

Point sur les Maisons de Santé

✓ La Chapelaude :

Les baux sont signés avec les 2 médecins et le podologue. L'ostéopathe souhaite faire une permanence de seulement ½ journée.

Le Conseil Communautaire décide de maintenir le même tarif de location que celui à la journée.

L'inauguration de la Maison de Santé de La Chapelaude aura lieu le samedi 8 juin 2019 à 10 H 30.

✓ Huriel :

- Assurance Dommage Ouvrage

Le Conseil Communautaire décide d'accepter l'offre de GROUPAMA pour une assurance Dommage Ouvrage (garantie légale, garantie de bon fonctionnement, garantie des dommages consécutifs) au taux de 0,73 % pour un montant de 8 938 €HT, soit 9 795 €TTC.

- Avenant maîtrise d'œuvre

Lors de la consultation, le Maître d'œuvre a omis dans son offre de chiffrer la mission Exécution (tous les plans de ferrailage) dont le coût est de 7 800 €HT.

Malgré son mécontentement, le Conseil Communautaire décide d'accepter ce surcout.

Par ailleurs, l'architecte sollicite la révision du montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre eu égard au nouveau montant de travaux soit : $959\,240 \text{ €} \times 7\% = 67\,146,80 \text{ €HT}$, au lieu de 56 000 €HT.

Le Conseil Communautaire valide ce nouveau montant.

Approbation des attributions de compensation

Le Conseil Communautaire valide les attributions de compensations suivantes qui sont identiques à 2018

Communes	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	Taxe sur les Surfaces Commerciales	Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	Cotisation Foncière des Entreprises	Dotations compensation de salaires	Allocation compensatrice fraction recettes	Total
	(CVAE)	(IFER)	(TASCOM)	(TAFNB)	(CFE)			
Archignat	765	487	0	594	2 572	1 182	0	5 600
Chambérat	167	3 373	0	239	2 300	6 275	0	12 354
La Chapelaude	6 625	833	0	1 081	9 641	8 471	402	27 053
Chazemais	5	0	0	654	3 093	3 202	63	7 017
Courcais	1 495	4 769	0	281	3 434	3 008	0	12 987
Huriel	15 843	9 920	7 290	3 941	26 377	14 675	1 493	79 539
Mesples	0	3 718	0	92	302	0	0	4 112
Saint-Désiré	2 355	5 660	0	514	5 865	4 723	636	19 753
Saint Eloy d'Allier	0	0	0	118	270	0	0	388
Saint Martinien	2 620	0	0	474	5 030	395	37	8 556
Saint Palais	540	3 182	0	85	3 419	1 588	0	8 814
Saint Sauvier	108	4 719	0	361	2 783	2 182	72	10 225
Treignat	3 737	3 405	0	688	5 716	6 478	430	20 454
Viplaix	650	821	0	303	4 516	1 191	0	7 481
Total	34 910	40 887	7 290	9 425	75 318	53 370	3 133	224 333

Convention de délégation avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse a saisi les services de la Préfecture concernant la légalité d'un conventionnement avec notre Communauté de Communes.

L'article 4 III de la loi du 30 décembre 2017 dispose : "Pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2019, un EPCI à fiscalité propre ou un établissement public territorial compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peut déléguer à tout syndicat de communes ou syndicat mixte l'ensemble des missions relevant de cette compétence ou certaines d'entre elles, en totalité ou partiellement. Cette délégation totale ou partielle peut être réalisée au profit d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte sur tout ou partie du territoire de l'établissement public, ou au profit de plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de ce territoire. Une telle délégation obéit aux modalités prévues aux deux derniers alinéas de l'article L. 1111-8 du code général des collectivités territoriales."

« J'attire votre attention sur le fait que si des EPCI à fiscalité propre tiers souhaitent bénéficier, de façon pérenne, du concours du SMBPC, leur adhésion au syndicat est préconisée. »

En conclusion, la Communauté de Communes ne pourra conventionner avec le Syndicat que jusqu'à la fin de l'année 2019 sur la partie étude. Si elle veut ensuite poursuivre avec une partie travaux, elle devra adhérer au Syndicat.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention qui permettra de réaliser l'étude préalable pour un montant de 300 €

Participation à la Plateforme d'Initiatives Locales : prêt d'honneur

Les services de la CCI gèrent une plateforme d'initiative locale qui accorde des prêts d'honneur aux entreprises.

Les activités éligibles sont les suivantes : industrie, services à l'industrie, services aux entreprises, agroalimentaire, artisanat, commerces urbain et rural (hors auto-entrepreneuriat)

Le prêt peut intervenir qu'il s'agisse d'une création ou reprise d'entreprise. L'aide a un effet de levier en vue de faciliter l'accès au crédit bancaire.

Le montant du prêt d'honneur : de 3 000 € à 15 000 € avec une possibilité de déplafonnement à 30 000 € pour des reprises d'entreprises. La durée de remboursement est de 2 à 5 ans.

Coût de la participation à la Plateforme : 0,30 € par habitant, éventuellement un peu négociable.

Le Conseil Communautaire décide de participer à cette plateforme au titre de l'année 2019. Une négociation sera engagée sur le niveau de participation.

Création de l'association Comité de Promotion du Pays d'Huriel

Cette association qui vient de se créer regroupe déjà plusieurs producteurs locaux et souhaite organiser :

- Un marché hebdomadaire le mardi soir à La Chapelaude à partir du 7 mai 2019 de 16 H 00 à 19 H 00
- Des marchés d'été à Huriel un samedi par mois à compter du mois de juin et jusqu'au mois de septembre de 17 H 00 à 21 H 00 (samedi 22 juin, samedi 6 juillet, samedi 17 août, samedi 14 septembre)

Cette association souhaite participer à la foire exposition de Montluçon (pour 4 modules de 9 m², soit 36 m² avec électricité et réserve pour un total de 6 582 € TTC). La participation envisagée des 6 exposants serait de 450 € Il reste à financer 3 882 € TTC. Elle sollicite une subvention à ce titre.

La Commission chargée d'examiner les demandes de subvention au titre d'Anim'canton a émis un avis de principe défavorable pour cette demande car il s'agirait d'une intervention dans le cadre d'activités commerciales ce qui ne rentre pas dans le champ de compétence de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette position.

Personnel

La commission du personnel s'est réunie le 21 mars 2019 et propose :

- Le recrutement d'un agent en remplacement de Jean Paul DUFOURNY. Il s'agit de Monsieur Mickael TOURAND qui a une bonne expérience du broyage.
- Le recrutement de Marion SAUGET qui habite Saint Désiré pour la mise en place du programme Anim'été.

Le Conseil Communautaire valide ces choix et autorise le Président à signer les contrats de travail correspondants.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire décide d'augmenter le temps de travail de Marine PILLITTERI à 30 heures au lieu de 25 heures.

Enfin, le Président explique que Céline BOYER actuellement en congé maladie sollicite un mi-temps thérapeutique. Il conviendra donc de trouver une personne en remplacement à la MSAP et éventuellement au RAM.

Projet de voie cyclable 1^{ère} tranche Huriel-Archignat

Les élus des communes d'Huriel et d'Archignat ont travaillé sur un projet de voie cyclable entre les deux communes, circuit qui pourrait dans un second temps aller jusqu'au plan d'eau d'Herculat. L'objectif est

d'offrir aux personnes en séjour touristiques (gîtes ou aire de camping car) un autre moyen de découvrir le territoire.

Présentation du parcours établi par les deux communes



Ce parcours peut être divisé en cinq séquences :

- Camping d'Archignat jusqu'au Chemin Grandvaux (1)
- Chemin Grandvaux jusqu'au lieu-dit Fareille (2)
- Lieu-dit Fareille jusqu'au camping d'Huriel (3)
- Camping d'Huriel jusqu'à Rue de la Croix (4)
- Rue de la Croix jusqu'à la Place de la Toque (5)

Le coût de l'opération est le suivant :

Signalisation verticale et horizontale	12 000
Mobilier urbain	4 000
Montant total des travaux HT	16 000
Montant de l'opération HT	16 000
TVA (20 %)	3 200
Montant de l'opération TTC	19 200

Le Conseil Communautaire décide que la Communauté de Communes prendra en 2019 la maîtrise d'œuvre de ce projet et sollicitera les subventions correspondantes.

Renouvellement du bail de l'entreprise SAVONESSA

Le Conseil Communautaire décide de reconduire le bail précaire de l'entreprise SAVONESSA qui se termine le 30 mars 2019 pour une durée d'un an.

Anim'canton

Le Conseil Communautaire décide d'accorder les subventions suivantes soumises au préalable à l'examen de la Commission Anim'canton :

- Comité d'organisation de la Foire de Chambérat : 500 €

Sont rejetées les demandes suivantes :

- Association « Classic Jean-Patrick Dubuisson organisation » pour les courses du 21 et 22 septembre 2019 car l'association n'est pas du territoire
- Comité de promotion du Pays d'Huriel : demande de subvention pour la participation de plusieurs producteurs locaux à la foire exposition de Montluçon. La demande est rejetée au motif qu'il s'agit d'une démarche commerciale de la part de producteurs et que cela n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Questions diverses

✓ Subvention à l'entreprise FEUILLADE

Par délibération en date du 28 mai 2018, la Communauté de Communes a accordé une subvention de 3 396 € à l'entreprise FEUILLADE (menuiserie à Saint Martinien) ce qui représentait 10 % d'un investissement de 33 960 €. L'aide régionale était de 6 792 € (20 %).

Les règles d'attribution fixées par le Conseil Régional ont évolué en cours d'instruction et le Conseil Régional a refusé la subvention considérant que l'entreprise n'avait pas de point de vente.

Monsieur Feuillade demande le versement de la part de subvention de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Le Conseil Communautaire considérant les termes de sa délibération de principe prise le 24 octobre 2017, suite à la mise en place du dispositif d'aides régionales, dans laquelle il est expressément indiqué :

« *Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :*

- *de participer à hauteur de 10% des dépenses éligibles au dispositif mis en place par le Conseil Régional suite à la délibération n° 1511 de l'Assemblée Plénière du 15 et 16 décembre 2016 relative au SRDEII*
- *d'adopter les règles d'éligibilité prévues par le règlement du Conseil Régional au niveau du territoire éligible, des bénéficiaires et des dépenses éligibles »*

décide de ne pas donner suite à la demande de l'entreprise car contraire à cette règle adoptée en 2017.

✓ Demande de l'entreprise APIRUCHE

Lors de sa dernière Assemblée Générale au mois de février 2019, le Conseil Communautaire avait décidé, suite à la demande de l'entreprise APIRUCHE, de diminuer le prix de vente des terrains de la zone de Souvol à La Chapelaude à 4 € du m².

Depuis, les services du Conseil Départemental ont appelé notre attention sur les points suivants :

- Les collectivités ne sont pas en droit de donner gratuitement les terrains des Zones d'Activité.
- Les terrains doivent faire l'objet d'une estimation et toute baisse du prix peut être analysée comme une aide directe à l'entreprise, elle-même déductible de l'aide attribuée par la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier (cofinancé par le Conseil Départemental). Il est important d'apporter une vigilance particulière à ce point sous peine de contentieux.

Le Conseil Communautaire décide donc de solliciter les services des Domaines pour une estimation des terrains de la zone de Souvol afin de déterminer le prix de vente réel à appliquer.

✓ Projet de Monsieur SIMON, ambulancier à Huriel

Lors de la dernière Assemblée Générale, le Conseil Communautaire a validé le principe de construction d'un atelier pour l'ambulancier.

Depuis, une réunion a eu lieu avec les services de la Chambre des Métiers où une 1^{ère} simulation de coût du projet a été présentée. Une comparaison a été faite entre les 2 annuités de remboursement au cas où Monsieur SIMON serait le maître d'ouvrage de la construction ou au cas où la Communauté de Communes réaliserait les travaux. La différence est de l'ordre de 188 € par mois. Dans le premier cas, Monsieur SIMON devient propriétaire des locaux et peut revendre lors de sa prise de retraite, dans l'autre il est simplement locataire.

Aujourd'hui, Monsieur SIMON réfléchit à la solution où il ferait lui-même les travaux d'autant que la commune accepte qu'il puisse lors de la cession de son entreprise revendre à un artisan traditionnel et non pas forcément à un professionnel de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 24 avril à 18 H 00 à Saint Eloy d'Allier.